Etoy - Conseil Communal

Rapport de la commission d'urbanisme sur le préavis 01 /2023 relatif à une demande de crédit de CHF 205'000.00 pour la révision du plan d'affectation communal et son règlement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission d'urbanisme, composée de M. Marc-Olivier Christinat, président, Mme Tania Bonamy, rapporteuse, Mmes Sophie Thury, Véronique Elamy et M. Jérôme Kohler, s'est réunie le 19 avril ainsi que le 1er mai 2023 pour étudier le préavis et la demande de crédit. En date du 1er mai, la réunion s'est déroulée en présence du municipal Jean-Marc Schlaeppi et du Syndic José Manuel Fernandez, que nous remercions ici pour leurs réponses circonstanciées à nos nombreuses questions.

1. Introduction

Le préavis 01/2023 concerne l'acceptation d'une demande de crédit de CHF 205'000.00 pour la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement. Ce montant sera financé par la trésorerie courante de la commune et amorti sur 5 ans via le compte de fonctionnement.

2. Discussion

La commission d'urbanisme souligne que la révision du PACom est obligatoire et imposée par le Canton. Le présent préavis demande le financement de son établissement pour un montant de 205'000 francs afin de réaliser des analyses des plans existants, développer des variantes, établir un nouveau plan et un règlement, ainsi que de publier des rapports et financer les différentes consultations et autres séances de coordination.

A terme, ce travail aboutira à la rédaction d'un autre préavis plus conséquent qui sera aussi soumis pour adoption par le Conseil communal, avant la mise à l'enquête.

Cette révision du PACom permettra ainsi de réexaminer 11 plans et règlements établis entre 1977 et 2014 (cf page 2 du préavis).

Le bureau Fehlmann Architectes SA s'occupera des questions d'urbanisme et de la coordination entre les bureaux (ingénieurs mobilité, ingénieurs environnement), ainsi qu'avec l'agence de communication qui sera choisie (démarche participative et séances d'information à la population).

Tout ce travail devrait courir sur un à deux ans au moins et se réalisera en coordination étroite avec les acteurs clés identifiés, dont la commission d'urbanisme et la Municipalité.

Concernant le calendrier, les étapes prévues (cf page 5 du préavis) sont consécutives mais peuvent se chevaucher. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous sommes déjà au terme de l'étape 0 (préavis). Les étapes suivantes 1 et 2 – examen préliminaire et examen préalable – correspondent à des rapports à soumettre au Canton qui émettra ensuite un préavis.

La population est informée que le PACom est en révision dès l'étape 1 par une publication dans la Feuille d'avis officiel (FAO).

Selon les informations reçues lors de la séance avec la Municipalité, il sied de préciser qu'Etoy n'a pas trop de zones à bâtir donc pas de déclassements à faire, mais à l'inverse, il n'y aura pas d'augmentation de zones à bâtir.

3. Conclusion

La commission d'urbanisme recommande à l'unanimité au Conseil communal :

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 205'000.00 pour la révision du Plan d'affectation communal et son règlement ;
2. D'accepter que ce montant soit financé avec la trésorerie courante ;
3. D'amortir ce montant sur une période de 5 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Etoy, le 10 mai 2023

Pour la commission d'urbanisme

Le Président

Marc-Olivier Christinat

La rapporteuse

Tania Bonamy